



Ville d'Asnières-sur-Seine

Le Maire atteste
le caractère exécutoire de cet acte par
transmission
ou dépôt en Préfecture des Hauts-de-
Seine
le : **29 DEC. 2010**
et
Par publication le : **29 DEC. 2010**
Ou (et)
Par notification le :

Original
pour la MAIRIE

Direction Administrative et financière
Des services techniques
OM

**DECISION DU MAIRE**N° **100436****FIXATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AU STATIONNEMENT POUR L'ANNEE 2011.**

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE,
CONSEILLER REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008, déposée en Préfecture des Hauts-de-Seine le 14 avril 2008, donnant délégation au Maire, en application de l'article L. 2122.22 susvisé,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2009 fixant la tarification des services applicables à la ville d'Asnières-sur-Seine pour 2010,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer une nouvelle tarification applicable au stationnement pour l'année 2011, tant pour les parcs de stationnement publics que pour le stationnement de surface,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de **FIXER** aux montants figurant dans le tableau annexé, intitulé « Année 2011 – tarifs de stationnement », les tarifs du stationnement payant pour l'année 2011.

ARTICLE 2 : d'**ENCAISSER** les produits en résultant sur le budget de l'exercice considéré.

En Mairie, le quinze décembre deux mille dix,

LE MAIRE



Sébastien Piétrasantà
Sébastien PIETRASANTA

ANNEE 2011 - Tarifs de stationnement

PARCS DE STATIONNEMENT

Parcs : METRO, MAURICEAU, CONCORDE 1 et 2, MALAKOFF, VEIL, TRUFFAUT, CASINO, FLACHAT, ZAC Bords de Seine	
Abonnements mensuels	100,00 €
Abonnement trimestriels	225,00 €
Abonnement semestriels	440,00 €
Abonnements annuels	860,00 €
Tarif Horaire Casino	1,40 €
Parcs : STATION, SABLIERE, GRESILLONS	
Abonnements mensuels	82,00 €
Abonnements trimestriels	180,00 €
Tous parcs de stationnement :	
Abonnement MOTO : 50% du tarif auto applicable.	

STATIONNEMENT EN SURFACE

Zone rouge:	
En zone rouge, le stationnement est payant tous les jours de 9 heures à 19 heures	
1H00	1,20 €
2H00	2,40 €
2H30 (durée maximale)	3,00 €
Minimum de perception	0,50 €

Zone verte:	
En zone verte, le stationnement est payant tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures	
1h30	1,10 €
2h00	1,50 €
3h00	2,10 €
1 jour	3,20 €
Minimum de perception	0,50 €
Tarifs abonnements:	
Semaine	13,50 €
1 mois	38,00 €
Mois résident	18,00 €